

## DISPOSITIFS D'AIDE POUR LES ÉLÈVES DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ



### METHODE DE TRAVAIL – 1<sup>re</sup> année

Tous les lundis (08h30 - 09h20), les élèves de 1<sup>re</sup> année suivent 1h de méthode de travail avec leur titulaire. Au-delà de la construction de la boîte à outils méthodologique, cette heure permet à l'élève de faire le point régulièrement sur ses apprentissages et sur son vécu au Collège.



### PLAN INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE (PIA) – 1<sup>er</sup> degré

Le PIA est destiné à baliser un parcours d'apprentissage temporairement différent et ciblé sur une difficulté spécifique. C'est un document officiel et un outil de communication entre l'école, les parents et l'élève.

Ce PIA est un contrat qui doit permettre à l'élève de dépasser ses difficultés et d'évoluer par rapport à celles-ci.

<b>Pour qui</b>	Pour les élèves présentant des <b><u>troubles de l'apprentissage diagnostiqués</u></b> et attestés par un spécialiste. → PIA obligatoire	Pour tout élève qui éprouve des difficultés, un PIA peut être élaboré à tout moment par le conseil de classe.
<b>Référents</b>	Mme Deknop (1 <sup>re</sup> année) Mme Gérard (2 <sup>e</sup> année)	Titulaires
<b>Élaboration du PIA</b>	Le PIA s'établit lors des conseils de classe à l'examen des difficultés particulières d'apprentissage de l'élève ou selon ses besoins spécifiques. Le Conseil de Classe a pour mission d'évaluer les progrès et les résultats des élèves bénéficiant d'un PIA et, le cas échéant, d'y apporter les ajustements nécessaires. Les PIA sont joints aux dossiers des élèves.	



## REMÉDIATIONS MATHÉMATIQUE – 1<sup>er</sup> degré

<b>Pour qui</b>	Tout élève en difficulté par rapport à un point de matière précis <b><u>vu aux cours</u></b> .
<b>Matériel indispensable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours, manuels et évaluations de la branche concernée.</li><li>• Cahier d'étude</li></ul>
<b>Horaire</b>	<p><b>A partir du lundi 21 septembre</b></p> <p><b>1<sup>re</sup> année</b> 1A - 1B - 1C - 1D - 1G - 1L : jeudi de 15h40 à 16h30 – Mme Demblon 1E - 1F - 1H - 1I - 1J - 1K : mardi de 15h40 à 16h30 – Mme Crélot</p> <p><b>2<sup>e</sup> année</b> 2A - 2C : vendredi de 15h40 à 16h30 – Mme Demblon 2B - 2D : vendredi de 15h40 à 16h30 – Mme Crélot 2E - 2H - 2J - 2K : jeudi de 15h40 à 16h30 – Mme Vandergeeten (à partir du mois d'octobre) 2F - 2G - 2I - 2L : mardi de 15h40 à 16h30 – Mme Willems</p>
<b>Inscription</b>	L'inscription se fait via le professeur de mathématique et est notée dans le journal de classe de l'élève. Un cachet / un paraphe du professeur de remédiation permet aux parents d'assurer le suivi des présences.



## ÉTUDE SURVEILLÉE – 1<sup>er</sup> degré

Un éducateur surveille la salle d'étude de 8h30 à 16h30. Au-delà de 16h30, les élèves peuvent rester en salle d'étude mais sous la responsabilité de leurs parents.

<b>Pour qui</b>	Pour tout élève qui doit attendre une navette, un transport en commun, ... ou qui arrive plus tôt au Collège.
<b>Inscription</b>	Aucune inscription nécessaire. L'élève se présente en salle d'étude au début / à la fin de sa journée de cours.
<b>Horaire</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30. Mercredi de 8h30 à 13h00.